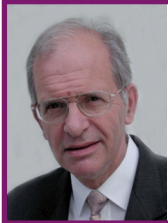


# NORMES COMPTABLES ET CRISE FINANCIÈRE



**Robert OBERT**

Diplômé d'expertise comptable  
Docteur en sciences de gestion

**L**es normes comptables, plus particulièrement le principe de la *fair value* (juste valeur), ont été récemment accusées d'avoir joué un rôle important dans la crise économique et financière que connaissent l'Europe et le monde, en raison notamment de leur effet procyclique. C'est dans ce contexte que Pascal Morand, Directeur général d'ESCP Europe, et Didier Marteau, professeur à ESCP Europe, ont été chargés par la ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Christine Lagarde, de réfléchir à la question de la réforme de ces normes.

Le rapport, établi après l'audition de plus de 30 personnalités, présenté le 13 octobre 2009 (118 pages), comprend deux parties, la première intitulée « *Mettre le modèle économique de l'entreprise au cœur du système de normalisation comptable : pour un ajustement du périmètre d'application de la fair value* », la seconde intitulée « *La gouvernance des instances de normalisation comptable en question* ». Il s'accompagne de propositions pour une réforme du système de régulation comptable auxquelles sont jointes quatre annexes relatives respectivement aux termes du débat sur la *fair value*, aux limites de la valorisation en *mark to market* (valeur de marché), aux *spreads* de crédit (écart ou prime de risque) et probabilités risque-neutre de défaut et à une analyse historique du rendement de l'indice US actions.

L'IASB travaille, de son côté, depuis 2008, à un ensemble de propositions visant notamment à l'amélioration de l'approche par la *fair value* et à la révision de la norme relative à la comptabili-

sation et à l'évaluation des instruments financiers. Quant à l'IASCF, elle a initié, également en 2008, une révision (en deux étapes) de sa constitution.

## LES EFFETS DE LA FAIR VALUE SUR LES COMPTES

Généralisées il y a maintenant cinq ans, les normes IFRS ont été introduites dans un contexte de croissance régulière et de stabilité économique. La tourmente financière a mis en exergue des caractéristiques préjudiciables qui avaient été jusqu'alors sous-estimées, déclenchant ainsi une salve de reproches en provenance de la sphère financière. En particulier, les principes de valorisation des instruments financiers ont cristallisé l'essentiel des reproches.

L'avènement des IFRS a profondément modifié les principes de valorisation des instruments financiers : d'un modèle fondé sur la valeur historique, nous sommes passés à une comptabilisation en *fair value*. Cette approche, également retenue par les normes américaines du FASB, privilégie notamment un recours aux données du marché lors de la valorisation des instruments financiers. En période de baisse des marchés, l'application de ce principe de *fair value* impose la dépréciation immédiate dans le compte de résultat de pertes latentes.

Aussi importante que puisse être la référence à la valeur de marché, il ne faut pas omettre que, intrinsèquement, les marchés portent en eux des imperfections dont les effets sont démultipliés en temps de crise et rendent caduc le modèle de la valeur de marché. En effet, comment valoriser à leur valeur de marché des actifs lorsque ces marchés sont illiquides, qu'il existe des déficits de transactions et que les marchés n'assurent plus leur fonction d'échange dans des conditions régulières ?

Dans une conjoncture telle que celle que nous traversons, les mauvaises performances de la juste valeur révèlent son inadéquation. Elle donne une vision à court terme des actifs dont l'échéance est lointaine ou peu liquides. Or, ce sont précisément ces titres qui constituent la majorité des actifs détenus par les établissements financiers.

Au delà de cette dégradation des résultats, les effets de la crise sont également amplifiés par le caractère procyclique des normes. Le caractère procyclique des normes IFRS (et américaines) constitue, en effet, la critique la plus lourde formulée à leur encontre : leur application contribue à alimenter la spirale de la récession en limitant la capacité des banques à octroyer des crédits<sup>(1)</sup>.

### Résumé de l'article

Dans un rapport présenté à Christine Lagarde, ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, Pascal Morand, Directeur général d'ESCP Europe, et Didier Marteau, professeur à ESCP Europe, ont conduit une réflexion sur les fondements des normes comptables IFRS et notamment sur les évolutions actuellement débattues au sein de l'IASB relatives à la valorisation des instruments financiers. Le rapport examine également les questions de gouvernance de la normalisation comptable. Ce rapport est à comparer avec les révisions en cours actuellement initiées par l'IASB et l'IASCF.

1. Ainsi les banques, par exemple, ont un comportement procyclique en raison de l'interaction entre IFRS et Bâle II (les moins-values sur les actifs réduisent les fonds propres, ce qui oblige les banques à réduire leur détention d'actifs risqués ou à distribuer moins de crédits lorsque les prix des actifs baissent). Les contraintes de liquidité ont aussi un effet procyclique : dans les périodes de tension financière, les banques ont plus de peine à se procurer des liquidités et réduisent donc leurs crédits.